



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2025 A 19H30**

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BOYET Jérôme, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, LARIVE Bruno, MENUT Brigitte, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, VERDENET Clotilde.

Etaient absents : DELACOURT Marc, JULLIEN Valérie

Pouvoirs : BRIERE Matthieu donne pouvoir à BOYET Jérôme, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à LARIVE Bruno, GARCIA Nathalie donne pouvoir à DUPLAN Véronique, NEDIALKOVA Krassi donne pouvoir à GRUFFAT Henri, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, QUEIREL Elodie donne pouvoir à VERDENET Clotilde.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Clotilde VERDENET est désignée secrétaire de séance.

Christine FRANÇOIS, maire, procède à l'appel des présents et constate que 15 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h32).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du 17 novembre 2025

Madame la Maire demande s'il y a des questions, en l'absence de celles-ci, elle propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17/11/2025 est voté par 12 voix pour et 5 abstentions.

2) Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Raphaël PAYRE, rapporteur, explique qu'il s'agit d'une compétence de la CCMP avec le délégataire SUEZ jusqu'au 31/12/2029. Les eaux usées sont acheminées à la station de Pierre-Bénite.

La commune de Neyron compte 1 122 abonnés en 2024, en baisse de 0,4 % et le volume facturé est de 99 292 m³.

Le prix du service est de 2,10 € au m³ avec une augmentation de 7,7 %.

Le taux de conformité est de 100 % (qualité de service).

Le chantier de géoréférencement qui est en cours permettra le passage à la catégorie A qui est la plus précise.

99,1% des abonnés potentiels sont raccordés, les autres ont une fosse (SPANC).

Dans les travaux d'orientations, pas de chantier réalisé à Neyron, surtout à Miribel (grande rue).

Sébastien FAURE précise une erreur en 2024 car la facture de la métropole de 2023 est passée en 2024 ce qui modifie les chiffres.

Le conseil municipal a pris connaissance du RPQS assainissement 2024 de la CCMP.

3) Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Raphaël PAYRE, rapporteur, expose qu'il y a 96 installations à Neyron ce qui représente 25% du parc total de la CCMP. Cela correspond à 206 habitants et 96 % des installations sont conformes ou non conformes sans risque.

La tarification est inchangée et coûte 140 € pour une installation, 200 € pour le contrôle annuel d'une ancienne et 270 € pour une nouvelle installation.

Le contrôle est géré en régie par la CCMP via un prestataire. Il y a un très bon taux de conformité et la situation financière est en déficit de 9 780,95 euros, dû au rejet par la trésorerie.

Le conseil municipal a pris connaissance du RPQS SPANC 2024 de la CCMP.

4) Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Raphaël PAYRE, rapporteur, explique que la commune compte 1 226 abonnés, le prix est de 2,13 € m³ avec une évolution de 9,2 % au m³ liée à la réforme nationale des redevances depuis janvier 2025 et la part CCMP a augmenté de 8 % pour soutenir les investissements.

Le coût de chantier a augmenté et c'est lié à la réforme nationale des redevances : les taxes des redevances ont bondi de 36,9 %.

La commune de Neyron est alimentée par la nappe du Rhône avec la station de pompage du four à chaux. Concernant la qualité de l'eau, le taux est de 100 % de qualité microbienne.

Le rendement est bon et s'améliore passant de 76 à 82 % grâce à une meilleure détection de fuite.

Il y a une bonne connaissance du réseau avec une note de 110/120.

Il a été prévu un investissement d'un million en 2024 et il reste 14 branchements en plomb.

Comme le prix entre commune est disparate, la CCMP a la volonté d'aligner les prix donc une hausse des prix à Neyron est prévue.

Le conseil municipal a pris connaissance du RPQS eau potable 2024 de la CCMP.

5) Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Christine FRANÇOIS, présente le rapport concernant les déchets. Les déchets de la commune transitent par la Boisse jusqu'au centre de la Tienne et sont traités par bio-mécanique, le tri part à l'usine Paprec.

En 2024, il a été constaté une baisse du tonnage des poubelles noires avec un passage de 207 kg par habitant en 2021 à 193 kg par habitant ; quant aux poubelles jaunes, la quantité est passée de 42 à 48,71 kg par habitant, due aux consignes de tri simplifiées et harmonisées avec les voisins.

La collecte du verre a diminué car certains containers ont été supprimés.

Voici une comparaison des ratios de collecte ADEME (hors gravât) : la CCMP est à 504 kg/habitant, 552 au niveau national et 541 au niveau régional.

Pour atténuer le volume, la CCMP communique auprès des habitants, campagne de sensibilisation dans les écoles pour favoriser la réduction des déchets et proposer la visite des sites Organom et Paprec.

Il existe une proposition de composteurs individuels et de broyeurs ou bien la brigade vient à domicile pour broyer.

Le coût de la collecte a augmenté car Organom continue à investir (mise en place d'une chaufferie pour l'hôpital de Bourg-en-Bresse et le réseau urbain).

L'enfouissement est désormais interdit. Organom va récupérer la compétence de tous les déchets (un seul intervenant pour tous les déchets).

Sébastien FAURE demande pour quelles raisons nos déchets ne vont pas à l'usine de Rillieux-la-Pape.

Christine FRANÇOIS répond que la CCMP est liée à un contrat et ne peut pas en sortir facilement.

Sébastien FAURE demande de l'intelligence collective pour faire en fonction de la proximité et non du découpage des départements.

Christine FRANÇOIS répond que VALORLY ne peut pas accueillir les communes de l'Ain.

Jean-Yves GIRARD ajoute qu'Organom a été créé par tous les EPCI de l'Ain donc on n'est pas libre.

Le conseil municipal a pris connaissance du RPQS déchets 2024 de la CCMP.

6) Convention avec la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau CCMP) pour la mise à disposition d'équipements sportifs intercommunaux au profit de l'école primaire de Neyron

Christine FRANÇOIS présente la convention qui permettra aux enfants de l'école de Neyron d'avoir accès au gymnase La Chanal avec la possibilité de réserver des créneaux, ce que l'école a fait. La commune va payer à hauteur de 13,63 € de l'heure.

Délibération votée à l'unanimité.

7) Autorisation de la signature de la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposée par le Centre de gestion de l'Ain

Christine FRANÇOIS présente le dispositif qui permet d'envoyer les documents administratifs de manière dématérialisée.

Délibération votée à l'unanimité.

8) Convention de partenariat dans le cadre du fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) itinérant

Christine FRANÇOIS explique que le Relais petite enfance est un lieu qui accueille les assistantes maternelles avec les enfants gardés et était jusqu'à présent mutualiser avec la commune de Miribel. La convention présentée ce soir permet de rajouter la commune de Tramoyes.

Délibération votée à l'unanimité.

9) Approbation de la demande d'inscription des galeries antiques « Les Sarrasinières » au titre des monuments historiques par la commune de Neyron à la Préfecture de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Christine FRANÇOIS expose la volonté de la commune de protéger et répertorier le site « Les Sarrasinières » à Neyron.

Des travaux sont prévus pour les berges du Rhône et démarreront en avril 2026.

Le site a déjà été endommagé par les réseaux des eaux usées et la fibre.

Ce site ne gênera pas les travaux, il y a juste l'entreprise SFR qui a besoin d'intervenir sur ce site et elle a été mise en relation avec le syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM).

Henri GRUFFAT demande quelles sont les conséquences de cette inscription.

Christine FRANÇOIS répond qu'il n'y a pas d'exigence particulière ni d'obligation pour le préserver. En revanche, cette inscription permet à la commune, si elle veut faire des travaux sur le site, d'obtenir des subventions à hauteur de 80 %.

Henri GRUFFAT ajoute que la commune aura besoin de sécuriser le site si les gens ont connaissance de l'inscription aux monuments historiques.

Julien FAVREAU répond que c'est à Voies navigables de France (VNF) de s'en occuper.

Délibération votée à l'unanimité.

10) Recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Christine FRANÇOIS explique que comme chaque année, le conseil municipal vote le recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les locataires de la commune.

Délibération votée à l'unanimité.

11) Révision du RIFSEEP Modifications des montants annuels de l'IFSE et du CIA des catégories B

Christine FRANÇOIS rappelle qu'il s'agit des primes des agents, avec des plafonds en fonction du groupe auquel ils appartiennent.

En février 2025, les montants annuels ont été modifiés mais il persistait un déséquilibre pour le cadre emploi B. Le B était en dessous du C. Ce correctif a été approuvé par le comité social territorial du Centre de Gestion de l'Ain.

Délibération votée à l'unanimité.

12) Ouverture de crédits en investissement au 1er janvier 2026

Véronique DUPLAN, rapporteur, explique que cette ouverture de crédits permettra de payer des dépenses dans la limite d'un quart du budget sur le premier trimestre jusqu'au vote du budget 2026. Le tableau de la délibération fixe les montants.

Délibération votée à 16 voix pour et 5 abstentions

13) Padel Côtière - convention PADEL

Christine FRANÇOIS sort de la salle car elle se déporte pour ce sujet.

Bruno LARIVE, rapporteur, rappelle que la signature de la convention entre la mairie et Padel Côtière fait suite à la délibération de septembre 2024.

Padel Côtière est une association qui réunit les clubs de tennis de Neyron, Miribel et Tramoyes. Le financement des pistes de padel sera assuré en totalité par Padel Côtière.

Des subventions sont sollicitées auprès de la Fédération Française du Tennis, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agence Nationale du Sport.

L'objet du loyer de 3500 € sera de couvrir les frais liés aux frais du prêt ; le 1^{er} loyer démarrera en septembre 2026 et une avance du club de 106 000 € est prévue pour couvrir les premières dépenses.

Les travaux ont commencé, un marché avec six lots a été passé.

Le loyer définitif sera déterminé quand les travaux seront finis (en avril 2026).

Jean-Yves GIRARD demande si la répartition est égalitaire entre les trois clubs.

Bruno LARIVE répond que la commune ne le sait pas car la mairie signe avec Padel Côtière.

Il précise que Padel Côtière s'engage à reverser les subventions versées au club.

Jean-Yves GIRARD demande s'il y a des devis.

Bruno LARIVE répond que oui puisque l'appel d'offres a été réalisé.

Henri GRUFFAT demande comment la commune va gérer le bruit.

Julien FAVREAU indique que le bruit gêne quand les pistes sont à proximité des habitations et dans notre projet, ce n'est pas le cas puisque c'est loin des habitations.

Bruno LARIVE précise que les terrains non couverts seront situés entre les terrains couverts et le Rhône et il y a le bruit des trains.

Henri GRUFFAT trouve surprenant que ce soit la commune qui gère les plantations.

Bruno LARIVE répond que c'est un terrain communal.

15 voix pour 5 contre et 1 déport.

7) Questions diverses

- Invitation à la conciliation des personnes sinistrées avec la présence du constructeur HEXAOM – essai de trouver une solution mais cette démarche est trop tôt d'autant plus que l'expert a demandé un report pour rendre son rapport (deux ans de mesures après les travaux).
- ALLIADE habitat souhaite déposer leur permis en janvier. Le futur PLU est plus à leur avantage que l'ancien, rendez-vous prévu avec le service instructeur.
- Projet école avancement de la réflexion sur la cohérence financière (pôle équilibre dans le SCOT BUCOPA).

Prochain Conseil municipal le 29/01/2026.

Séance levée à 21h06

Fait à NEYRON le 18 décembre 2025

La Secrétaire,

Clotilde VERDENET



La Maire,

Christine FRANÇOIS

